



OFFRE D'EMPLOI
Journalier/chauffeur temporaire – saison hivernale
Service des travaux publics

Exigences

- Détenir un diplôme d'études secondaires « DES »;
- Posséder 1 année d'expérience pertinente;
- Être disposé à travailler le jour, le soir, la nuit et les fins de semaine;
- Être disponible sur appel selon les conditions climatiques ou lors des urgences;
- Avoir une bonne capacité physique est nécessaire pour pouvoir accomplir ce travail;
- Détenir un permis de conduire valide classe 3 avec les mentions F et M;
- Détenir une expérience de 5 ans en conduite de machinerie lourde serait un atout;
- Posséder une expérience en mécanique de véhicules lourds serait un atout;
- Posséder des habiletés manuelles en menuiserie, plomberie et électricité serait un atout.

Tâches

Principale tâche

- Opérer les équipements de déneigement

Autres tâches (au besoin)

- Opérer la machinerie lourde ainsi que les équipements d'entretien;
- Assurer la réalisation des travaux publics municipaux tels que décrétés par le Conseil, le tout conformément aux normes en vigueur;
- Effectuer l'entretien et la réparation du réseau routier, des bâtiments et des infrastructures de la municipalité;
- Assister à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des systèmes de traitement d'eau potable et des eaux usées;
- Effectuer toutes autres tâches connexes qui lui sont assignées par son superviseur.

Conditions de travail

Il s'agit d'un poste temporaire à temps partiel avec un horaire de travail de 40 heures/semaine pour la saison hivernale. Les conditions de rémunération seront établies en fonction de la politique en vigueur. À la suite de cet affichage, une banque de candidats qualifiés sera créée pour des besoins futurs.

Rémunération

La rémunération du personnel de la municipalité de Compton est établie par les échelles du *Recueil de gestion des ressources humaines* de la municipalité. Pour l'année 2022, l'étendue du taux horaire de la classe du présent poste est la suivante :

- Échelle salariale de 26,88\$ à 31,24\$/h*
- Échelle salariale dès le 1^{er} janvier 2023 de 28,37\$ – 33,00\$/h*

**Ces échelles salariales comprennent une prime hivernale de 2,50\$/h pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars 2022.*

Dépôt d'une candidature

Les personnes souhaitant déposer leur candidature pour le présent poste doivent acheminer une lettre de présentation et un *curriculum vitae* à M. Philippe De Courval, directeur général aux coordonnées ci-dessous :

Municipalité de Compton
3 chemin de Hatley
Compton (Québec), J0B1L0
directiongenerale@compton.ca

NOTE : Ce poste est offert aux hommes comme aux femmes. Le genre masculin est employé pour seules fins d'alléger le texte.